

REVUE UNIVERSITAIRE AFRICAINE

GENRE ET CULTURE



Indexation



NUMERO 4 / 01 Juillet – 31 Décembre 2025

ISSN : 1987-1567

E-mail : revuegenreetculture@gmail.com

Tel. (00223) 92088097

Bamako - Mali



PRESENTATION DE LA COLLECTION

La Revue Universitaire Africaine Genre est une collection périodique pluridisciplinaire du Centre Africain de Recherche et d’Innovations Scientifiques (CARIS) et de ses partenaires dans le but de renforcer et d’innover la recherche sur Genre et ses domaines de réflexions scientifiques.

Les objectifs généraux de la revue portent sur le renforcement de la recherche sociale et politique en Afrique à travers le partage des résultats d'avancées et découvertes scientifiques, le croisement des informations, le compte rendu d'expériences, et la synthèse des données d'analyse.

Son objectif spécifique est de produire des projets de recherche scientifique dans les domaines de Genre et économie, Genre et famille, Genre et sexe, Psychologie du genre, Sociologie du genre, Genre et religion, Rapports de pouvoirs et de domination, Féminisme matérialiste, Culture et sexe, Genre et droit, Genre et santé, Genre et éducation, et de Genre et développement.

EQUIPE EDITORIALE

Directeur de Publication

Dr MAÏGA Sigame Boubacar (Mali)

Directeur Adjoint

Dr TOUNKARA Mohamed (Mali)

• Comité scientifique

Pr Mounkaila Abdo Laouli SERKI, Professeur des universités, Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

Pr Jacques NANEMA (Philosophie, Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Dr Oumou KOUYATE, Maître de conférences, université, Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

Dr Baye DIAKITE (Maitre de conférences, Sociologie Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Joseph ZIDI (Maitre de conférences, Histoire, Université Marien Ngouabi, Congo)

Dr Tamba DOUMBIA (Maître de conférences, Sciences de l'éducation, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim CAMARA (Maître de conférences, Sciences de l'éducation, EN Sup, Mali)

Dr Nacouma Augustin BOMBA (Maître de conférences, philosophie politique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Sekou Yalcouyé (Maître de conférences, philosophie politique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Palaï-Baïpame Gertrude (Maître-assistante, Histoire, Université de Douala, Cameroun)

• Comité de lecture

Dr Mahmoud ABDOU (Maître-assistant, Philosophie politique et du droit, L'Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Ulrich Stévio BARAL-ANGUI (Maître-assistant Histoire, Université Marien Ngouabi, Congo-Brazzaville)

Dr Siacka KONE (Maître-assistant, Éthique, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)

Dr Djibrila MAIGA, Enseignant-Chercheur,Centre Africain de Recherche et d'Innovations Scientifiques, université de Ségou (CARIS, Mali)

Dr Gaoussou Kagnassy, Chercheur, Centre Africain de Recherche et d'Innovations Scientifiques (CARIS, Mali)

- **Rédacteur en chef**

Dr Mahmoud ABDOU

- **Rédacteur en chef adjoint**

Dr Oumar MARIKO

- **Coordinatrice**

Dr Palaï-Baïpame Gertrude

POLITIQUE EDITORIALE

Présentation de la revue

La Revue Universitaire Africaine Genre et Culture paraît deux fois par an. Elle se consacre à la promotion des études sur le genre et la culture en Afrique, en publiant des travaux qui contribuent à l'avancement des connaissances et des pratiques scientifiques innovantes, capables de répondre aux enjeux sociaux, culturels et éducatifs du monde contemporain.

Cette revue accueille des articles originaux, de haute qualité scientifique, dotés d'une portée critique et d'une rigueur méthodologique. Pour qu'un texte soit reconnu comme publication scientifique, il doit présenter : une problématique clairement définie, une méthodologie explicite, une cohérence dans l'argumentation, des références bibliographiques pertinentes et bien structurées.

Directives éditoriales

- ❖ La bibliographie doit être organisée par ordre alphabétique selon le nom des auteurs.
- ❖ Les ouvrages d'un même auteur sont classés par année de parution, et par ordre d'importance lorsqu'ils datent de la même année.
- ❖ Tout manuscrit soumis est évalué par au moins trois chercheurs ou experts du domaine du genre et de la culture.
- ❖ Après acceptation, l'auteur(e) s'acquitte des frais d'instruction et de publication avant la poursuite de la procédure.
- ❖ Chaque auteur reçoit un tiré à part lors de la parution du numéro.
- ❖ Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont réservés exclusivement à la Revue Universitaire Africaine Genre et Culture.
- ❖ L'éditeur académique peut, après acceptation d'un article, demander une nouvelle évaluation afin de renforcer sa qualité scientifique.

SOMMAIRE

Jupson DJEZE ZONGA

Réprobation de l'homosexualité en république démocratique du Congo (RDC) : entre croyances, normes sociales et perceptions individuelles.....1

Dr. Adjara Adeline MANOUNMA PEFOURA

L'a-sexualité et la souffrance silencieuse des veuves royales en Afrique : un plaidoyer pour la révision de cette pratique coutumière dans le royaume Bamoun.....12

ADAMOU AOUGUI Chérifatou, Dr. KODO Abdoulaye, Dr. OUSSEINI Abdoulmadjidou

Étude sur la consommation des produits aphrodisiaques par les femmes dans la ville de Zinder au Niger.....31

Dr. Mahmoud ABDOU

Facteurs climatiques, déplacements de la populations et conflits en Afrique subsaharienne : impact sur les femmes et les communautés marginalisées.....50

RÉPROBATION DE L'HOMOSEXUALITÉ EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) : entre croyances, normes sociales et perceptions individuelles

Jupson DJEZE ZONGA

Diplômé d'Études Supérieures (DÉS) en Philosophie

jdjeze@gmail.com

Département de Philosophie

Université de Kisangani

Résumé :

L'homosexualité est une pratique qui ne cesse de se propager dans notre société ; et ceci nous met face à notre responsabilité, en tant qu'Africain. C'est une pratique qui remet en cause notre perception de la sexualité. Alors, quelles sont les causes de la réprobation de l'homosexualité en République Démocratique du Congo ? Ici, il s'agit de déterminer les causes du rejet de l'homosexualité au Congo (RDC). Notons que cela a trait à une convergence de dynamique éthique, culturelle, religieuse et juridique, profondément enracinées dans la société. L'analyse de ces facteurs permet de comprendre la complexité du débat, qui dépasse la simple opposition à une pratique sexuelle, pour toucher aux fondements même de l'identité sociale et culturelle congolaise. Nous allons donc utiliser la méthode analytique, afin de déterminer le pourquoi, le rejet de l'homosexualité en RDC.

Mots-clés : éthique, culture, droit, homosexualité, RDC, réprobation.

Summary :

Homosexuality is a practice that continues to spread in our society; and this forces us to face our responsibility as Africans. It is a practice that challenges our perception of sexuality. So, what are the causes of the disapproval of homosexuality in the Democratic Republic of Congo? Here, the aim is to determine the causes of the rejection of homosexuality in the Congo (DRC). It should be noted that this relates to a convergence of ethical, cultural, religious, and legal dynamics, deeply rooted in society. Analyzing these factors allows us to understand the complexity of the debate, which goes beyond simple opposition to a sexual practice to touch on the very foundations of Congolese social and cultural identity. We will therefore use the analytical method to determine the reasons for the rejection of homosexuality in the DRC.

Keywords: ethics, culture, law, homosexuality, DRC, disapproval.

Introduction

Aborder la question du rejet de l'homosexualité par la majorité de la population congolaise, nécessite une analyse nuancée, qui dépasse une simple explication scientifique. Bien que nous puissions explorer des arguments philosophiques et socioculturels, il est crucial de noter que la science elle-même ne dicte pas les valeurs morales ou les attitudes sociales envers l'homosexualité. Elle peut éclairer notre compréhension de l'orientation sexuelle, mais elle n'établit pas si celle-ci est "bonne" ou "mauvaise" d'un point de vue éthique.

En RDC, l'homosexualité est une pratique socialement et moralement désavouée. Pour S. TAMALE (2009), elle fait son irruption en Afrique à la fin du XX^e siècle. Cependant, elle est condamnée par la majorité de la population. Elle est donc généralement considérée comme un comportement propre aux pays occidentaux (C. BOUNANG MFOUNGUÉ, 2012). Une autre explication peut venir de la colonisation. En effet, durant cette période, les colons occidentaux, à prédominance chrétienne (catholique et protestante), ont adopté une attitude répressive envers des pratiques sexuelles, jugées perverses ou amorales. Cela, à travers l'instauration des dispositifs légaux, dont les textes interdisant l'homosexualité dans divers pays d'Afrique, sont souvent l'héritage direct. D'après T. SYLVIA (2007), ces lois furent paradoxalement conservées et défendues dans le but de maintenir l'Afrique à l'abri de l'influence jugée néfaste de l'Occident en la matière. (pp. 69-81).

Le rejet de l'homosexualité par la majorité de la population congolaise est un phénomène complexe, qui s'enracine dans une combinaison de facteurs culturels, religieux et juridiques. Bien que l'homosexualité soit souvent perçue comme une importation occidentale, les raisons de son rejet sont profondément ancrées dans les dynamiques sociétales, les croyances traditionnelles et l'héritage colonial. Alors, quels sont les facteurs qui expliquent le rejet de l'homosexualité en République Démocratique du Congo ? A travers la méthode analytique, nous allons mettre en lumière les causes du rejet de la pratique homosexuelle au Congo (RDC), et cela par le biais des facteurs culturels, religieux, juridiques et éthiques.

1- Facteurs culturels : procréation et ordre social

La réprobation de l'homosexualité s'explique en grande partie par la structure sociale et les valeurs ancestrales de la culture congolaise. Ces traditions, transmises de génération en génération, mettent l'accent sur la procréation et la continuité de la lignée. Par-là, le rôle de l'homme et de la femme est traditionnellement bien défini de façon complémentaire et binaire, avec pour objectif principal la famille et l'éducation des enfants. D'après Cheikh Anta Diop (1954), l'homosexualité, perçue comme non procréative, est considérée comme une menace pour cet ordre social et cosmique établi.

Les rites d'initiation traditionnels renforcent cette vision en enseignant aux jeunes garçons et filles les devoirs et attentes liés à leur genre, y compris en matière de sexualité et de reproduction. De plus, la notion de culte des ancêtres, qui est une pierre angulaire de la spiritualité dans de nombreuses ethnies, est liée à la nécessité d'engendrer une descendance pour honorer et perpétuer le lien avec le monde des morts. Selon S. KABALA MUNYEMO (2010), l'homosexualité est ainsi vue comme une rupture de cette chaîne et un manquement au devoir envers les ancêtres et la communauté. Or, dans la société congolaise, la structure sociale définit clairement le rôle de l'homme et de la femme. Il s'agit principalement de la procréation et de l'éducation des enfants au sein d'une union hétérosexuelle. Pour le maintien de cet ordre, l'homosexualité est une menace.

Notons que les valeurs de la culture congolaise sont héritées des traditions et des us et coutumes de l'Afrique ancestrale. Dans cette perspective, il faut entendre par « tradition » un ensemble d'idées, de doctrines, de mœurs, de pratiques, de connaissances, de techniques, d'habitudes et d'attitudes transmises de génération en génération aux membres d'une communauté. Mais du fait du renouvellement perpétuel de la communauté, la tradition revêt à la fois un caractère normatif et fonctionnel. D'après C. GUEBOGUO (2006), la fonctionnalité d'une tradition se révèle dans son dynamisme et dans sa capacité d'intégrer de nouvelles structures ou des éléments d'emprunt susceptibles d'améliorer (parfois même de désagréger) certaines conditions d'existence des membres de la communauté.

On voit ainsi apparaître deux sortes de valeurs : les valeurs trans-temporelles (ou les acquis historiques) et les valeurs de situation (valeurs conjoncturelles ou relatives). Dans ces deux types, il y a essentiellement deux ordres : celles liées à la nature de l'éducation traditionnelle (c'est-à-dire, aux principes, aux méthodes et aux techniques de l'éducation traditionnelle) et celles relatives au contenu transmis par l'éducation. Cheikh Anta Diop (1954) ne disait-il pas que parmi les valeurs liées à la nature de l'éducation, nous pouvons citer sa liaison très intime avec la vie, son caractère complet et polyvalent, ses méthodes pragmatiques et naturelles, sa cohérence interne, sa progression graduelle et sa continuité, son enseignement attrayant et amusant et, enfin, son caractère démocratique. Or, l'homosexualité ne rentre pas dans cette perspective de changement. C'est ce qui explique son rejet dans la société congolaise. D'ailleurs, nous avons la responsabilité envers les générations futures. L'homosexualité remet en cause l'ordre de la procréation.

La réprobation de l'homosexualité ressort aussi dans la pensée de certains philosophes de l'antiquité (Platon et Aristote). Platon (2008) perçoit l'homosexualité comme la perversion des plaisirs sexuels dont la nature aurait « réglé l'usage non seulement pour les hommes mais aussi pour les bêtes » (p. 1254). Mais, c'est précisément avec Aristote que cette critique aura une consistance. C'est dans *La génération des animaux*, qu'Aristote met l'accent sur la reproduction comme but de la sexualité. C'est en vue de la génération, qu'il existe la femelle et le mâle. Daniel Borrilo et Dominique Colas (2005) écrivent « ... le sperme du mâle contient le principe vital, le rôle de la femme se limitant à celui de simple réceptacle. » (p. 44.). Donc, l'homosexualité est une pratique contre nature.

2- Facteurs religieux : entre traditions et influences des religions monothéistes

La fervente religiosité de la population congolaise est un moteur puissant du rejet de l'homosexualité. Cette réprobation est alimentée par deux sources principales : les religions révélées (Christianisme – catholicisme, protestantisme, Eglises du Réveil – et l'Islam) et les religions traditionnelles africaines. Elles œuvrent pour le renforcement des valeurs familiales fondées naturellement sur les relations hétérosexuelles et perçoivent l'homosexualité comme une déviance morale ou une pratique contre nature. C'est ce qui ressort dans l'analyse F. AMBONGO (2023) affirmant que les religions traditionnelles perçoivent l'homosexualité comme une perturbation de l'ordre social et spirituel. Le principe de la laïcité en RDC ne diminue en rien le rejet de l'homosexualité. Car, tous les aspects de la vie sociale et éthique des Congolais est

imprégné des valeurs religieuses. Donc, les arguments justifiant le rejet de l'homosexualité en RDC, sont profondément ancrés dans les valeurs morales et culturelles souvent influencées par des interprétations des textes religieux.

Par la définition des liens du mariage, la Bible et le Coran condamnent l'homosexualité, qui est considérée comme une pratique contre-nature. (*GENESE*, 2, 24 2004). Ces textes religieux soutiennent que les relations sexuelles doivent se produire entre l'homme et la femme, conformément à l'ordre naturel établi par Dieu. Dans la genèse (2, 24), il est écrit « Aussi l'homme laisse-t-il son père et sa mère pour s'attacher à sa femme et ils deviennent une seule chair. » Alors, il n'est pas dit que le mariage doit se faire entre deux hommes du même sexe. D'ailleurs, le mariage est un moyen pour renforcer les liens de la famille mais aussi celle de la société afin de garantir le bonheur des uns et des autres. C'est pourquoi, il est écrit dans Proverbes (18 :22) « Celui qui trouve une femme trouve le bonheur ; c'est une grâce qu'il obtient de l'Eternel. » Dans ce sens, les pratiques homosexuelles nous mènent vers notre propre perte. Nous faisons référence à la destruction de la ville de *Sodome* et de *Gomorrhe* par Dieu (un exemple de répression de pratique homosexuelle). A la suite de la Bible, plusieurs versets Coraniques répriment aussi l'homosexualité ou l'acte charnel entre deux personnes du même sexe. Dans la Sourate 26 (Versets 165-166), il est écrit « Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde ? Et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous ? Mais vous n'êtes que des gens transgresseurs » Donc, cela relève d'une transgression de l'ordre divin. Car, la femme a été créé pour avoir l'acte charnel avec l'homme.

Dans la société congolaise, la structure familiale est composée d'un père, d'une mère et des enfants. Et ceci permet de garantir l'éducation des enfants. Or, l'homosexualité remet en cause cette structure organisationnelle. Donc, elle aura un impact négatif sur l'éducation et la formation des enfants. C'est pourquoi, ceux qui critiquent l'homosexualité affirment que les enfants élevés dans des familles homosexuelles pourraient éprouver des troubles d'identité et des questionnements sur leur orientation sexuelle. Voilà, ce qui est souvent cité pour justifier le rejet de la pratique homosexuelle par la majorité des congolais. Notons qu'en RDC, comme dans plusieurs autres pays africains, l'homosexualité est une pratique stigmatisée autour de laquelle règnent plusieurs idées reçues. Selon Steve MBIKAYI MABULUKI, les congolais, qui sont attachés aux valeurs ancestrales et qui sont profondément religieux, considèrent l'homosexualité

comme une abomination, une « antivaleur suprême ». C'est répugnant pour nous, en tant qu'africains de tolérer ou d'encourager par un silence coupable cette pratique « *contre nature* » qui dégrade la dignité humaine, la loi de la nature, la morale religieuse et nos valeurs traditionnelles. D'après S. MBIKAYI (2019), cela ne peut laisser indifférents les législateurs que nous sommes car, dit-on « qui ne dit mot consent et ce qui n'est pas interdit est permis » (p.3).

3- Facteurs juridiques : une répression indirecte

Sur le plan juridique, la RDC ne dispose pas de loi qui criminalise explicitement les relations homosexuelles. Ce qui laisse une ouverture non seulement pour une légalisation mais aussi la criminalisation de l'homosexualité. Donc, il y a un environnement hostile qui se crée par l'inexistence d'un cadre légal nous donnant une véritable orientation. Il est alors impératif de relever ce défi.

Nous pouvons faire référence aux lois générales et subjectives. C'est-l'article 176 du Code pénal, qui réprime "l'outrage public aux bonnes mœurs". Et c'est cet article qui est souvent utilisé pour persécuter indirectement et de manière arbitraire les personnes perçues comme homosexuelles (Code pénal Congolais, RDC). Cet article condamne tout acte qui porte atteinte aux bonnes mœurs. Or, l'homosexualité s'inscrit dans cette logique. Parlons en aussi du droit congolais qui ne reconnaît pas les unions homosexuelles et ne prévoit aucune protection légale contre la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Ce qui laisse une ouverture à toute sorte d'interprétation. Il faudra aussi noter l'influence de la culture occidentale non seulement pour la défense et la remise en cause de l'homosexualité.

La réprobation de l'homosexualité en RDC par la juridiction a été influencé par un ensemble complexe de valeurs. Par rapport à la législation pénale, dans bon nombre de pays africains (Ouganda, Mauritanie, Nigeria, Somalie, Tanzanie, etc.), il y a des lois pénales qui criminalisent les actes homosexuels (Amnesty International 2013). Ces lois, héritées pour la plupart de l'époque coloniale, sont souvent renforcées par des dispositions répressives qui peuvent entraîner des peines de prison, voire des peines de mort dans certains pays comme le Soudan et la Somalie où la loi prévoit la peine de mort pour les relations homosexuelles (Ensemble contre la peine de mort 2023). Cela est dû à l'influence des traditions et des normes culturelles. En effet, les lois reflètent souvent les valeurs culturelles dominantes qui considèrent l'homosexualité comme immorale.

Dans certains pays africains, par exemple (Ouganda, le Sénégal et le Ghana), les dirigeants utilisent la criminalisation de l'homosexualité comme un moyen de mobiliser des soutiens politiques, en se présentant comme des défenseurs des valeurs traditionnelles contre une prétendue influence occidentale (Amnesty International 2014). Cependant, dans les pays où l'homosexualité n'est pas explicitement criminalisée, par exemple en RDC, les personnes LGBTQ+ peuvent être victimes de discrimination systématique et d'autres violations de leurs droits, en raison de préjugés ancrés dans le système judiciaire. Mais, la stigmatisation sociale associée à l'homosexualité peut également influencer les lois et la manière dont elles sont appliquées. Les personnes LGBTQ+ peuvent craindre de se manifester ou de revendiquer leurs droits en raison des conséquences juridiques et sociales. Ces facteurs juridiques interagissent souvent avec des dynamiques sociales et politiques plus larges, rendant la situation des droits des LGBTQ+ en Afrique particulièrement complexe et difficile. Il faut des textes de lois règlementant le secteur.

En République Démocratique du Congo, les relations entre deux hommes ou deux femmes ne sont mentionnées nulle part dans le Code pénal. C'est pourquoi, l'article 172 qui réprime toute atteinte à la morale est utilisé pour condamner les relations homosexuelles (Constitution de RDC 2006). Notons aussi qu'en RDC, les facteurs juridiques qui concourent au rejet et à la répression de l'homosexualité sont entre autre l'absence d'une loi pénalisant directement l'homosexualité, le cadre législatif qui refuse toute reconnaissance légale des relations homosexuelles et celle de l'influence des différentes religions.

4- Facteurs éthiques

Le rejet de l'homosexualité en RDC est fortement influencé par des considérations éthiques profondément enracinées dans les traditions. Elle est largement perçue comme un tabou et contraire aux valeurs éthiques et morales africaines. Puisque, l'éthique sociale congolaise met l'accent sur la procréation, le mariage hétérosexuel et les normes religieuses et traditionnelles qui condamnent l'homosexualité.

Par définition, l'éthique est une science qui a pour objet le jugement d'appréciation sur les actes qualifiés bons ou mauvais. Elle étudie les fondements de la morale. Or, la morale, c'est l'ensemble des prescriptions admises à une époque et dans une société déterminée, et l'effort pour se conformer à ses prescriptions et l'exhortation à les suivre. Selon H. NGIMBI NSEKA (2001), cela revient à dire que

l'éthique est la partie théorique qui dégage les principes relatifs à la conduite humaine. Alors que la morale est l'application de ces principes à une époque ou dans une société donnée. La notion de l'éthique n'est nullement contemporaine ni exclusivement théologique. Elle remonte depuis l'antiquité grecque où se posait déjà la question de l'acte humain. D'après H. NGIMBI NSEKA (2001), le terme est dérivé du grec, *éthos* qui signifie mœurs, c'est-à-dire, traditions, usages, coutumes.

Au nom de l'éthique et de la morale, la pratique de l'homosexualité est remise en cause dans la société congolaise. Donc, par respect du principe de la dignité humaine et conformément au prescription éthique africaine, il est aberrant de concevoir l'homosexualité comme une pratique sexuelle normale. Les récits historiques, qui présentent l'homosexualité comme une importation étrangère, renforcent cette perception et justifient les positions anti-homosexuelles, les considérant comme une menace à l'identité culturelle. Selon R. ALDRICH (2003), le principal récit est que de nombreuses lois anti-homosexualité en Afrique sont un héritage direct des codes pénaux britanniques et français introduits aux XIXe et XXe siècles. Par exemple : Les lois sur la « sodomie » et les « actes contre nature » (comme l'article 377 du code pénal britannique et Les codes pénaux français, bien qu'ils aient décriminalisé l'homosexualité en France au XIXe siècle). Notons aussi que la pression sociale et le conformisme dissuadent également les individus d'exprimer ou d'accepter des orientations sexuelles différentes. Pour dire que la peur de la réprobation sociale renforçant le rejet de cette pratique. D'après J. KAMWANGA (2020), l'éthique familiale, qui voit l'unité familiale et les structures sociales comme fondamentales pour le bien-être des communautés, est un argument courant contre l'homosexualité.

En RDC, l'homosexualité est reléguée au rang de tabou et indexée comme contraire aux valeurs éthiques et morales africaines. Elle est perçue comme un affrontement entre la morale (valeurs éthiques) et l'immoral. En clair, cet affrontement illustre donc un choc des cultures ou un choc des représentations sociales entre le monde occidental et africain. D'après BROU-MESSOU, qui analyse la situation de communication autour de la question de l'homosexualité selon le modèle de la co-orientation, la convergence et l'absence d'exactitude seraient à l'origine des conflits. Pour E. KILWA, A. SIBUMBA, B. BAMWAMBA, H. NDABEREYE (2018), il y a inexactitude de convergence au niveau des perceptions occidentales et africaines sur l'homosexualité justifiant le rejet de l'homosexualité par la majorité des congolais presupposent un ensemble de normes et de lois qui définissent les pratiques acceptables et le comportement à adopter dans la société. Ces

facteurs plongent leurs racines dans les profondeurs de notre être individuel. Mais comme l'affirme aussi NKOMBE OLEKO (1980), la loi morale relève intimement de la société.

Notons que l'éthique congolaise, qu'elle soit familiale, sexuelle ou ethnique, est très majoritairement structurée autour de la procréation, du mariage hétérosexuel et des normes religieuses (chrétiennes) et traditionnelles qui condamnent l'homosexualité et la considère comme contre-nature, stérile, ou pécheresse. Les exemples empiriques sont omniprésents dans la vie quotidienne, les discours religieux et les perceptions sociales, même si des "codes éthiques" écrits par ethnies sont rares pour ce sujet.

Conclusion

En somme, le rejet de l'homosexualité en RDC ne peut être réduit à une seule cause. Il résulte d'un entremêlement complexe de valeurs culturelles, axées sur la procréation et les rôles de genre. Parlons-en aussi de la ferveur religieuse qui condamne cette pratique, et d'un cadre juridique qui, sans la criminaliser directement, permet une répression indirecte et refuse toute reconnaissance. Cette situation crée un environnement social et légal où les personnes homosexuelles sont sujettes à la stigmatisation, à la discrimination et à la violence.

BIBLIOGRAPHIE

- AMBONGO, F. (2023). *L'homosexualité de "désordre moral contraire à la loi naturelle et à notre culture africaine.*
- AMNESTY INTERNATIONAL. (2013 et 2014). *Quand aimer devient un crime : la criminalisation des relations entre les personnes de même sexe*, Rapport Afrique.
- ARISTOTE. (2014). *Œuvres complètes : La génération des animaux*, Sous la direction de Pierre Pellegrin, Ed. Flammarion.
- BORILLO, D. (2008). *Droit et homosexualités : une réconciliation fragile, Droit et cultures-Revue internationale interdisciplinaire*.
- BORRILLO, D. et COLAS, D. (2005). *L'homosexualité de Platon à Foucault : Anthologie critique*. éd. Plon.
- Bible, (2004). Société biblique française. Traduction œcuménique, nouvelle édition. Cerf.
- CHEIKH, A. D. (1954). *Nations nègres et culture : de l'antiquité nègre égyptienne aux problèmes culturels de l'Afrique noire d'aujourd'hui*. Éditions Présence Africaine.
- Constitution, Kinshasa, (2006). Journal officiel
- EBOUSSI BOULAGA, F. (2010). *La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie*. Présence africaine.
- ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (2023). *Criminalisation de l'homosexualité : de la prison à la peine de mort* [en ligne], <https://www.ecpm.org/app/uploads/2023/04/carte-LGBT-FR-180123-1.pdf>
- GUEBOGUO, C. (2006). « Homosexualité en Afrique : Sens et variations d'hier à nos jours », *Socio-logos*, 1, [en ligne], <http://journals.openedition.org/socio-logos/37> . Page consultée le 07/04/2025 à 18h20.
- KABALA MUNYEMO S. (2008). *L'intégration des valeurs traditionnelles congolaises dans l'amélioration du système éducatif moderne en RDC. Cas de l'initiation traditionnelle Lega de 1905 à DES*. Université Nationale Pédagogique.
- KABALA MUNYEMO, S. (2010). *L'intégration des valeurs traditionnelles congolaises dans l'amélioration du système éducatif moderne en RDC*. L'Harmattan.
- KIBASOMBA, L. M. (s.d.) le rôle des Églises de Réveil dans les mœurs sociales.
- KILWA E., SIBUMBA A., BAMWAMBA B., « et al ».., (2018). « Les perspectives de l'institutionnalisation de l'homosexualité en Afrique : Cas de la République Démocratique du

- Congo. *International Journal of Innovation and Applied Studies*.
- NKOMBE, O. (1980). « Éditorial », in *Éthique et société*, Actes de la 3^e Semaine Philosophiques de Kinshasa, du 3 au 7 avril 1978, Kinshasa, Faculté de Théologie catholique,
- MUKWALA, M. (2022). « Les mentalités congolaises face au mariage et à la famille », in *Revue Internationale des Dynamiques Sociales*,
- N'DRI, M. K. (2016). *L'homosexualité en Afrique, Des valeurs du devenir au devenir des valeurs*, Volume 2, Paris, éditions connaissances et savoirs.
- La Sainte Bible. (1963). trad. Louis SEGOND (Docteur en théologie). Nouvelle édition Revue.
- Le saint Coran, trad. en langue française du sens de ses versets.
- PLATON. (2008). *Oeuvres complètes : Les Lois*, Sous la direction de Luc Brisson, éd. Flammarion
- SYLVIA, T. (2007). « L'homosexualité en Afrique : le cas de l'Ouganda », *Human Rights and Human Welfare*, vol. 9.